

Syndicat Interprofessionnel de Travailleuses et Travailleurs



Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal



**LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
DANS CINQ REGIONS DU SENEGAL
(Dakar, Kédougou, Kolda, Matam et Thiès,)**

RAPPORT D'ENQUETE

Réalisé par :
Le Projet SIT/CNF-UDTS sous la direction du Dr Ismaila SENE, Sociologue

Octobre 2018

SIGLES ET ABREVIATIONS

APROFES : Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise

CECI : Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale

CEDEF - CEDAW : Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes.

GESTES : Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés

GREFELS : Groupe de Recherche sur les Femmes et les Lois au Sénégal

NU : Nations Unies

OIT : Organisation International du Travail

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONDF : Observatoire National des Droits de la Femme (ONDF)

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PCADHPDFA : Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique.

SNEEG : La Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre

UDTS : Union Démocratique des Travailleurs du Sénégal

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon d'enquête	12
Tableau 2: La répartition des violences selon les départements.....	14
Graphique 1: Les formes de violences subies par les femmes.....	15
Graphique 2: L'état des violences physiques par département.....	16
Graphique 3: L'état des violences sexuelles par département.....	17
Graphique 4: L'état des violences psychologiques par département.....	18
Graphique 5: L'état des violences verbales par département.....	20
Graphique 6: La situation des violences à Matam	21
Graphique 7: La situation des violences à Mbour.....	22
Graphique 8: La situation des violences à Pikine	22
Graphique 9: La situation des violences à Médina Yoro Foula.....	23
Graphique 10: La situation des violences à Saraya.....	23
Graphique 11: L'âge des victimes	25
Graphique 12: La situation socioprofessionnelle des victimes	26
Graphique 13: La situation matrimoniale des victimes.....	27
Graphique 14: Les auteurs des violences à l'égard des femmes	28
Graphique 15: Les milieux de violence à l'égard des femmes	29
Graphique 16: Réactions des victimes aux violences	31
Tableau 3 : Analyse des réactions à la violence selon la situation socioprofessionnelle	32
Tableau 4 : Analyse des réactions à la violence selon l'âge des victimes.....	33
Tableau 5 : Analyse des réactions à la violence selon la situation matrimoniale des victimes	34
Graphique 17: Les formes de réactions adoptées par les femmes victimes de violences	35
Graphique 18: Les formes de soutiens souhaités par les victimes	39

SOMMAIRE

Introduction	4
Première partie : Le cadre théorique et méthodologique de la recherche	6
Chapitre 1 : Le cadre juridique de la recherche.....	6
Chapitre 2 : Problématique et objectifs de l'étude	9
Chapitre 3 : La méthodologie de la recherche.....	11
Deuxième partie : Présentation et analyse des résultats de l'enquête	13
Chapitre 4 : Le phénomène des violences à l'égard des femmes: éléments de comparaison ..	13
Chapitre 5 : Les espaces et auteurs des violences faites aux femmes	24
Chapitre 6 : Attitude des victimes à l'égard des violences et conséquences vécues.....	31
Conclusion.....	40

Introduction :

En tant que réalité socialement construite, le genre est devenu de nos jours une problématique qui interpelle bon nombre d'acteurs d'horizons divers. Dans la littérature scientifique « classique », les rapports étaient généralement pensés à travers les rôles sociaux qui cantonnent les hommes et les femmes dans les définitions sociales et culturelles de leur identité sexuelle. De ce fait, la femme a longtemps été exclue des sphères décisionnelles tant au niveau de l'espace familial qu'au niveau de l'espace public. Son rôle social étant de rester à la maison et de s'occuper de sa famille.

Cependant, les crises économiques répétitives ont entraîné une redéfinition de ce rôle et, ont fait que les femmes ont commencé à être des acteurs dans l'univers économique de leurs sociétés. Cet essor a été soutenu par l'implication des associations féministes qui ont érigé la promotion des femmes en principe d'actions.

Dès lors on observe une sorte de dynamisme social qui ressort une participation de plus en plus accrue des femmes dans la vie sociale et économique.

Toutefois, dans des pays comme le Sénégal cette volonté d'émergence reste confrontée à la persistance de certains nombres de phénomènes sociaux qui, perceptible dans plusieurs espaces de vie, constitue une entrave à la participation socio-économique et à l'épanouissement des femmes.

En effet, en plus des pesanteurs socio-culturelles qui tendent à reléguer la femme au second plan, le phénomène des violences à l'encontre des femmes peut être perçu comme une forme de violation des droits des femmes et un frein à l'expression des potentialités des femmes.

En tant que phénomène qui accroît la vulnérabilité des femmes les violences se présentent comme un véritable problème de santé publique (OMS, 2013). Elles constituent en d'autres termes une menace aux droits, à la liberté, au bien-être et même à la vie des femmes.

Au Sénégal, les statistiques disponibles font état d'une situation alarmante qui s'exprime par la recrudescence des cas de violences faites aux femmes à travers divers espace de vie.

Dès lors, conscient de la nécessité de faire des efforts soutenus et systématique pour faire face à ce fléau l'UDTS, fidèle à sa préoccupation de servir de cadre de promotion de solidarité et de promotion de la justice sociale et sa volonté de créer les conditions favorables pour le développement d'un environnement sécurisé et propice aux activités socio-économiques, a initié un projet de lutte contre les violences faites aux femmes en milieu de travail et

étudiantes de l'enseignement secondaire.

Ainsi vu la complexité du phénomène, un effort d'analyse scientifique s'avère nécessaire pour comprendre son ampleur dans le but de conduire des actions de lutte pertinentes et efficaces. C'est donc dans le souci d'une meilleure compréhension de ce phénomène que l'UDTS a initié, dans la première phase du projet, cette étude diagnostic qui offre une analyse approfondie sur les violences faites aux femmes au Sénégal en partant de l'exemple de cinq départements de cinq régions distinctes.

Dans ce rapport qui présente les résultats de l'étude, la violence à l'égard des femmes est définie dans sa dimension multiforme. Elle renvoie à l'ensemble des faits, gestes, actes, situations ou paroles susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique et morale de la femme.

Quatre formes de violences ont été considérées dans cette étude. Il s'agit de :

- ✓ Violences physiques : donner des gifles, des coups avec ou sans objet contondant, menacer avec une arme, tenter d'étrangler ou de tuer, exercer d'autres brutalités physiques, enfermer ou empêcher de sortir, empêcher de rentrer chez soi.
- ✓ Violences sexuelles : imposer des rapports sexuels sous la contrainte, imposer des pratiques sexuelles non désirées, des attouchements, imposer des rapports sexuels avec d'autres personnes; dans le cadre du travail, faire des avances sexuelles déplaisantes, imposer des images pornographiques, voyeurisme ou exhibitionnisme, harcèlements, etc.
- ✓ Violences verbales : insultes, injures, commentaires blessants, etc.
- ✓ Violences psychologiques : mépriser, dévaloriser, dénigrer, brimer; mettre à l'écart, refuser de parler; menacer, menacer de mort, faire du chantage affectif.

Pour une meilleure exploitation des données de l'étude, le rapport est structuré en deux parties qui présentent successivement le cadre théorique et méthodologique et les résultats de l'enquête.

PREMIÈRE PARTIE :

LE CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Cette partie expose le cadre juridique de la recherche, la problématique, les objectifs et la méthodologie de recherche.

Chapitre 1. Le cadre juridique de la recherche

1.1. Les mesures internationales et sous régionales de protection et de promotion de la femme

Dans l'optique de promouvoir l'égalité homme/femme et la participation socio-économique des femmes, la communauté internationale s'est dotée de tout un appareil de conventions internationales et des plans d'actions susceptibles de protéger les femmes et d'améliorer leurs conditions de vie. C'est dans cette optique qu'ont été adoptés les instruments tels que :

- La Charte des NU de 1945 et la déclaration des droits de l'homme qui définissent les principes d'égalité entre homme et femme (1949)
- La convention pour la Suppression du Trafic de Personnes et l'Exploitation des Prostituées et autres (1951)
- La Convention sur les Droits Politiques des femmes (1972)
- La déclaration de l'Année Internationale de la Femme de 1975
- La Décennie de la Femme (ONU) en 1975
- La convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes du 1979.
- La Stratégie nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) a été élaborée pour la période 2005-2015
- La Plateforme d'action pour 12 domaines critiques relatifs à l'égalité et l'épanouissement des femmes.
- Le protocole de Maputo (2003) relatif aux droits de la femme qui stipule que les femmes ont le droit d'accéder et d'être représenté dans les instances décisives de leur pays.

- La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF-CEDAW)
- Le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique (PCADHPDFA) en 2004.
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples d'Arusha et son Protocole Additifs Relatif aux Droits des Femmes
- les Conventions et Traités de l'OIT
- la Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains sur la Parité à tous les postes Electifs et Nominatifs.

La ratification de ces instruments par le Sénégal a poussé notre pays à mettre en œuvre des mesures locales de protection et de promotion de la femme. Ils imposent, en d'autres termes, notre pays à défendre la femme et ses intérêts contre toute sorte de violation, de marginalisation et d'exclusion.

1.2. Les mesures nationales de lutte contre la violence faites aux femmes

Conformément aux dispositions juridiques prises à l'échelle internationale et sous régionale, des mesures locales à caractère contraignant ont été adoptées par le Sénégal. En effet, en plus d'avoir consacré l'égalité et l'équité de genre comme principe constitutionnel dans la constitution de 2001, notre pays a adopté des instruments tels que :

- La loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 relative à la parité pour l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions.
- Le Décret n°77-854 du 12/10/1977 et la loi n°82-019 du 22 janvier 1982 régissant le statut de la fonction publique et interdisant toute forme de discrimination entre homme et femme fondée sur le sexe.
- Le code pénal (loi n°65-60 du 21 juillet 1965) qui réprime toutes formes de violences et prévoit des peines pour les infractions telles que le viol, le harcèlement sexuel, les violences conjugales et l'inceste dont les femmes sont souvent victimes.
- Le code du travail qui a adopté, parmi ses dispositions, le principe de l'égalité de sexe en matière de travail (même compétence même salaire) et la protection des futures

mères par le biais des congé de maternités.

- Le code de la famille qui régit la place de la femme et lui accorde un certain nombre de droits dans sa famille.
- Création de la Direction Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre
- Création d'un Observatoire des Droits de la Femme et de l'Enfant
- Plan d'action national stratégique de lutte contre les violences basées sur le genre

Pour favoriser l'application et le respect des mesures prises à l'échelle nationale, le Sénégal a créé un Observatoire National des Droits de la Femme (ONDF). Celui-ci est un cadre de formulation de propositions pertinentes permettant de conformer les pratiques et les dispositions législatives et réglementaires, à l'impératif de libération de la femme des pesanteurs de toute nature qui l'empêchent de s'épanouir et de s'investir pleinement dans l'effort de développement. Il est aussi un mécanisme de protection de la femme contre l'injustice et les abus de toutes sortes.

Une telle option est à considérer comme une mesure d'action positive visant à renforcer la protection des droits de la femme afin de lui permettre de jouir pleinement de tous ses droits humains.

Cependant, malgré cette volonté affichée et l'établissement d'une armature juridique assez riche, le Sénégal reste confronté à la recrudescence des fléaux qui expriment une forme de déni des droits et des dispositions prises en faveur des femmes.

En effet, le manque de dynamisme de l'Etat, la méconnaissance de leurs droits par certaines femmes et le manque de sensibilisation sont autant de facteurs qui expriment un défaut d'appropriation de ces instruments et favorisent l'éclosion de pratiques discriminatoires à l'égard des femmes.

Chapitre 2 : Problématique et objectifs de l'étude

2.1. Les violences à l'égard des femmes, une problématique toujours actuelle au Sénégal

Aujourd'hui la recrudescence des phénomènes de violence perpétrés sur les femmes s'avère toujours problématique malgré les efforts consentis pour l'éradication du phénomène.

Les actions et les études menées par les ONG (CECI), les associations féministes (APROFES) et les structures de recherche (GESTES, GREFELS) montrent une effectivité et une recrudescence de ces violences dans plusieurs régions du pays. A cela s'ajoute les nombreux cas de dénonciation à travers les réseaux sociaux et l'amélioration de la couverture de la presse écrite sur les violences à l'égard des femmes qui sont présentes dans les divers espaces de vie. Par exemple dans l'espace familial, une étude réalisée par le GESTES montre que les violences à l'égard des femmes ont atteint un taux de prévalence de 60 % dans les ménages sénégalais. Ces violences qui se manifestent à la fois du point de vue physique et psychologique touchent le plus souvent les femmes adultes âgées de 25 à 40 ans et les personnes du 3^e âge. A ce constat inquiétant s'ajoute, selon l'étude, la stigmatisation sociale qui empêche les victimes de violences de dénoncer leur bourreau.

En un mot, on constate à la lecture de ces données que même si des avancées significatives ont été notées du point de vue réglementaire, les femmes continuent de pâtir de discriminations et de violences dans toutes les régions du monde.

En effet, la dernière décennie a été particulièrement difficile, avec une très forte recrudescence des violences dans plusieurs localités. Selon un rapport du GREFELS (cité par Djélia LY), 400 cas de viols ont été enregistrés en 2006 et 2007 au Sénégal.

Durant la même période, plus de 130 cas de violences ont été enregistrés dans la seule région de Kaolack. En 2018, rien qu'au niveau du point d'écoute et d'assistance aux femmes et filles victimes de violences de l'APROFES, 184 cas ont été enregistrés. Les formes de violences répertoriées sont généralement les violences conjugales et les viols. Cependant, ces catégories cachent difficilement les violences sociales, économiques, culturelles, morales, voire psychiques qui animent le quotidien de ces femmes.

En 2012, une étude commanditée par ONU/Femmes (2015) dans huit régions du Sénégal montre que le nombre de cas de violences faites aux femmes enregistrés dans les tribunaux a plus que doublé en l'espace de 5 ans. Certaines violences se soldent par des meurtres et touchent des femmes de tous âges. Les localités de Kolda, Vélingara et Kaolack sont les plus affectées.

Face à l'ampleur et à la persistance croissante de ce phénomène, une réflexion approfondie sur les dimensions que ça revêt s'avèrent être une nécessité.

Ainsi, pour en arriver à des actions cohérentes et pertinentes, une démarche d'analyse scientifique constitue un préalable important pour appréhender l'ampleur du phénomène, ses manifestations, ses causes et ses conséquences en vue d'envisager des initiatives crédibles de lutte contre cette forme de violence.

Ceci est d'autant plus important que malgré la diversité des sources relatant la persistance du phénomène, l'absence de statistiques fiables et généralisables à l'échelle nationale rend difficile la possibilité d'appréhender le phénomène.

C'est pour une telle raison que cette étude aborde la question de la violence à travers une problématique axée sur l'analyse de l'ampleur des violences (étude statistique), leurs conséquences à divers niveaux ainsi que des réactions qu'elles suscitent du point de vue des victimes.

2.2. Les objectifs de l'étude

2.2.1. Objectif général

L'objectif de cette étude est d'analyser l'ampleur des violences faites aux femmes à travers la production de statistiques sur le phénomène et le diagnostic des conséquences économiques et psychosociales des violences faites sur les femmes.

2.2.2. Les objectifs spécifiques

- ✓ Identifier les diverses formes de violences interpersonnelles (verbales, psychologiques, physiques et sexuelles) subies par les femmes et leur fréquence
- ✓ Identifier les auteurs et les espaces des violences faites sur les femmes
- ✓ Analyser les formes de réactions des femmes face aux violences subies, leurs recours auprès de leur entourage et des services institutionnels.
- ✓ Analyser les conséquences physiques, sociales et psycho émotionnelle de la violence
- ✓ Dégager des propositions d'actions cohérentes pour l'éradication du phénomène.

Chapitre 3. La méthodologie de la recherche

3.1. Les outils de collecte

Les instruments de collecte qui ont été utilisés dans la conduite de l'étude sont la recherche documentaire et le questionnaire.

3.1.1. La recherche documentaire

Pour mieux appréhender la problématique des violences faites sur les femmes, nous avons effectué une recherche documentaire axée sur l'exploitation de la littérature disponible sur la question des violences sur les femmes. Ceci nous a permis de confronter les instruments juridiques nationaux et internationaux qui plaident en faveur de la protection des femmes avec les données documentaires disponibles sur les violences à leur égard et qui semblent décrire une sorte de déni du principe de protection de la femme.

3.1.2. Le questionnaire d'enquête

Dans la phase de collecte de données de terrain nous avons utilisé le questionnaire.

En tant qu'outil de collecte de données quantitatives le questionnaire nous a permis de recueillir des données statistiques nécessaires à la compréhension de la question des violences faites aux femmes.

Il a également permis d'avoir une compréhension plus détaillée du phénomène en interrogeant des variables relatives aux formes de violences, les profils des auteurs, les conséquences, les formes de réactions, etc.

3.2. L'échantillon d'enquête

L'absence de statistiques fiables sur le phénomène étudié nous a conduit à utiliser l'échantillonnage non probabiliste. Grâce à ce procédé, nous avons pu interroger un effectif de 597 femmes résidant dans les départements de Saraya, Médina Yoro Foulah, Mbour, Pikine et Matam. Cette population d'enquête est respectivement constituée de travailleuses de l'administration publique, de travailleuses du secteur informel et d'apprenants (élèves/étudiants) âgées de 18 ans au moins.

Le choix de ces départements comme cadre d'étude s'explique d'une part, par un souci de diversification (monde rurale et zone urbaine/centre et périphérie) et d'autre part, par le niveau de vulnérabilité socio-économique de leurs populations.

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon d'enquête

Département	Effectif	Fréquence
Mbour	138	23,11%
Pikine	174	29,2%
Matam	95	15,9%
Médina Yoro Foula	98	16,41%
Saraya	92	15,4%
TOTAL	597	100%

Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

3.3. L'histoire de la collecte

La collecte des données a été effectuée sur une période globale d'un mois. Pendant cette période, des équipes d'enquêteurs ont été constituées et affectées respectivement dans les divers départements ciblés par l'étude.

Lors de l'administration du questionnaire, nous avons privilégié une administration directe (en face à face) en faisant des descentes au niveau des sites d'enquête.

Pour la collecte de données nous avons utilisé une démarche spécifique à la procédure boule de neige. Celle-ci consiste, grâce à un schéma de désignation successive, à ajouter à un noyau d'individus déjà interrogés, d'autres unités de l'échantillon qui sont identifiées par ces derniers (Beaud, 2016).

Les personnes interrogées étaient trouvées soit chez eux, soit dans leur lieu de travail ou dans un endroit choisi selon leur convenance.

–

Pour le traitement des données du questionnaire, nous avons utilisé le logiciel Sphinx.

Grace à ce support d'analyse nous avons pu procéder au dépouillement automatique des résultats pour en arriver à l'analyse de ressources quantitatives à partir des tris à plat et des tris croisés que nous avons effectués. Cette démarche nous a permis de faire des corrélations entre variables et d'analyser les données recueillies grâce aux tableaux statistiques et aux graphiques que nous avons pu générer.

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

L'étude des violences faites aux femmes dans les départements de Mbour, de Pikine, de Matam, de Médina Yoro Foula et de Saraya a permis de recueillir des données exhaustives sur la situation des femmes de ces localités.

L'analyse faite sur la base de quatre formes ou types de violences (physiques, psychologiques, sexuelles et verbales) qui ont été identifiées révèle un certain nombre de ressemblance et surtout des disparités en fonction de plusieurs variables.

Ainsi pour mieux appréhender ces disparités, nous allons faire une analyse comparative de la situation des violences et des réactions qu'elles suscitent en partant des données proportionnelles recueillies grâce aux questionnaires. Ainsi les variables considérées seront le département, le sexe, l'âge, la situation socioprofessionnelle et le statut matrimonial des victimes.

A la suite de cette étude comparative nous avons mis le focus sur les conséquences de ce fléau mais aussi sur les soutiens sollicités par les victimes.

Chapitre 4 : Le phénomène des violences à l'égard des femmes: éléments de comparaison

Le recensement effectué sur la base du questionnaire d'enquête révèle que 330 femmes sur un total de 597 rencontrées ont subi des actes de violences. Ce qui donne une prévalence de 55,27% de cas de violence. Ce pourcentage fortement élevé montre à quel niveau les femmes sont confrontées aux diverses formes de brutalités.

Cependant la situation se présente de manière différente d'un département à l'autre.

4.1. L'ampleur des violences à l'égard des femmes : étude comparative entre départements

Les données sur les violences se caractérisent par une certaine forme de disparités entre les différents départements de l'enquête.

Le tableau ci-après nous en offre un aperçu assez net.

Tableau 2: La répartition des violences selon les départements.

Violences subies	Oui		Non		Total
	Effectif	Pourcentage	Effectif	pourcentage	
Mbour	81	58,70%	57	41,30%	138
Pikine	63	36,20%	111	63,80%	174
Matam	87	91,58%	8	8,42%	95
Médina Yoro Foula	63	64,28%	35	35,72%	98
Saraya	36	39,13%	56	6,87%	92
TOTAL	330		267		597

Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Les résultats du tableau font apparaître une certaine disparité entre les départements respectifs.

L'analyse comparative montre que c'est le département de Matam qui enregistre un taux de violences de 91,58% (87 cas sur 95 enquêtées) et le département de médina Yoro Foulah (64,28% de prévalence, soit 63 cas sur 98) tirent la moyenne globale vers le haut.

Ces derniers sont suivis par le département de Mbour qui enregistre un taux 58,70 % (81 cas sur 138) supérieur à la moyenne globale.

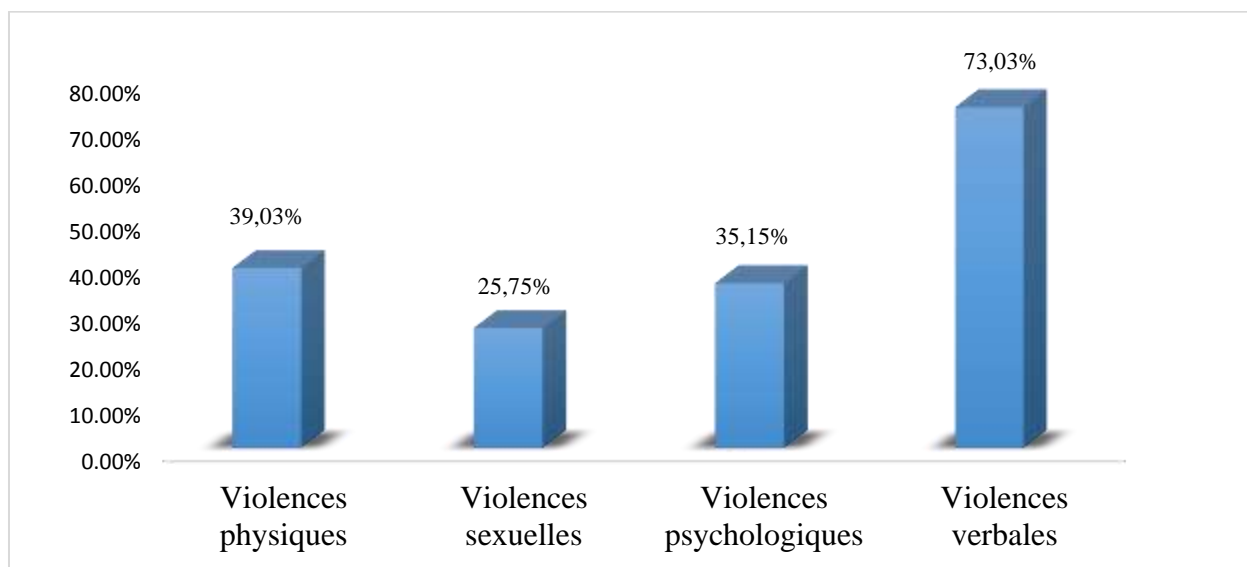
Dans les départements de Pikine (36,20%, soit 63 sur 174) et de Saraya (39,13%, soit 36 cas sur 92), le phénomène bien que présent est moins alarmant.

Ces disparités départementales restent visibles si on s'intéresse aux diverses formes de violences subies par les femmes.

4.2. Les formes de violences exercées sur les femmes

L'étude des formes de violences dont sont victimes les femmes offre un aperçu plus détaillé de l'ampleur de ce phénomène devenu de plus en plus inquiétant.

Graphique 1 : Les formes de violences subies par les femmes



Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait des réponses multiples.

Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Les données globales sur les violences faites aux femmes renseignent sur le caractère alarmant de la situation. En effet, le constat fait état de proportions très élevées de femmes ayant subis diverses formes de violences.

La forme de violences la plus répandus est la violence verbale. Elles touchent un effectif de 241 femmes sur un total de 330 victimes de violence, soit un taux de prévalence de 73,03%. Cette violence s'exprime généralement par des insultes, des menaces verbales mais aussi par des propos blessants.

A cette forme de violence s'ajoutent les violences physiques qui affectent 39,03% de femmes victimes de violences (129 cas sur 330 victimes). Ces types de violences s'expriment par des coups et blessures physiques pouvant atteindre l'intégrité physique de la victime.

La violence psychologique, pour sa part constitue la troisième forme de violence la plus fréquemment vécue par les femmes. Elles affectent une proportion de 35,15% de victimes (85 cas sur 330 victimes) et se manifestent par l'intimidation, le mépris, le rejet, le chantage affectif, la stigmatisation... susceptibles de causer des traumatismes psychologiques graves.

Même si elles enregistrent les proportions les moins importantes parmi les formes de violences considérées les violences sexuelles s'avèrent également inquiétante car elle affecte plus d'un quart des victimes (85 victimes sur 330 cas, soit 25,27%).

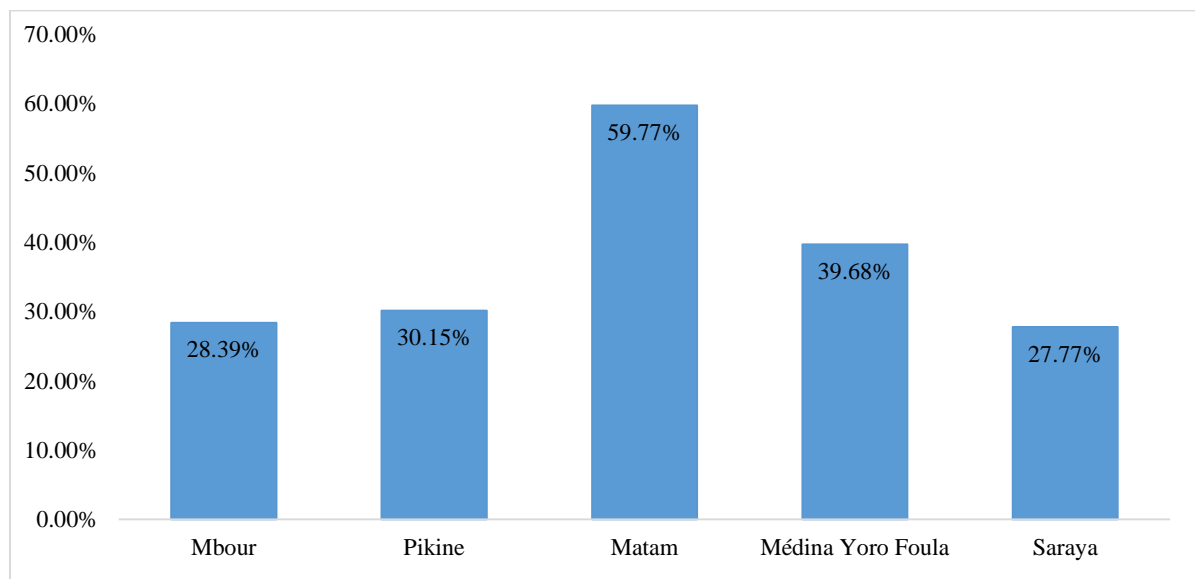
En outre, comme le démontre bien les données présentées plus haut (réponses multiples), certaines catégories de femmes subissent parfois des violences associées. Il s'agit des femmes qui ont été confrontées au moins à deux types de violences spécifiques.

A l'échelle départementale, l'analyse montre des disparités significatives selon les diverses catégories de violences subies.

4.2.1. Les violences physiques

Etant la forme de violence la plus fréquemment subies par les femmes, la violence physique se présente de manière différente d'un département à l'autre.

Graphique 2: L'état des violences physiques par département.



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Les résultats du tableau font apparaître une certaine disparité entre les départements respectifs. En effet, à l'image des données globales, on note que c'est le département de Matam qui tire la moyenne globale vers le haut car il enregistre le taux de violences physiques le plus élevé (59,77%, soit sur 52 cas sur 87).

Il est suivi du département de Médina Yoro Foula qui enregistre une prévalence supérieure mais presque égale à la proportion globale des violences physique. Celle-ci se situe à 39,68%

(25 sur 63) contre 39,03% pour la moyenne globale des violences physiques.

Dans les autres départements, les situations de violences physiques exercées sur les femmes restent alarmantes même si elles sont moins importantes. Le département de Pikine qui enregistre une proportion de 30,15% (19 cas sur 63 victimes), le département de Mbour (28,39%, soit 23 cas sur 81 victimes) et le département de Saraya (27,77%, 10 cas sur 36 victimes) restent en deçà de la moyenne globale.

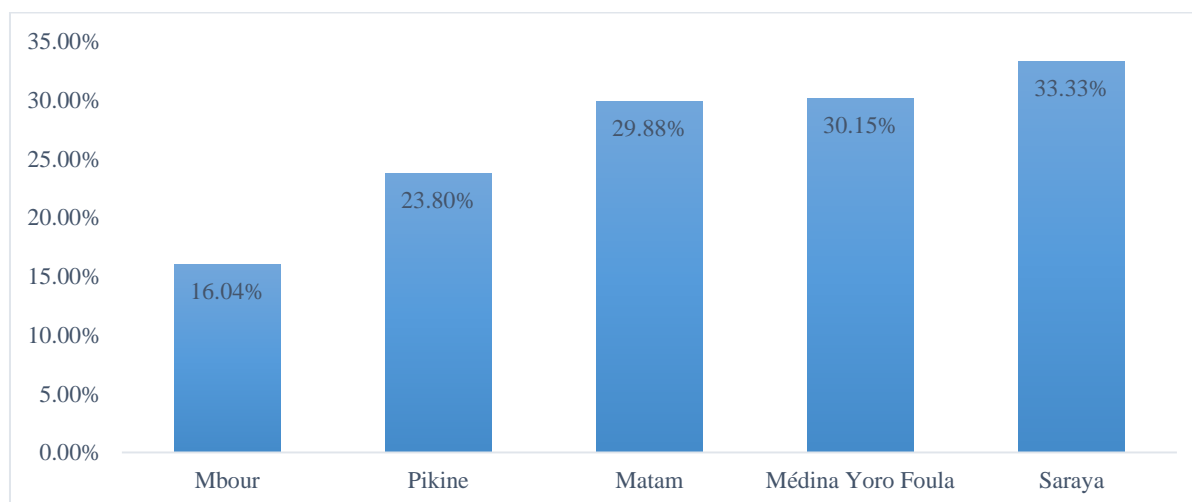
Pour le cas des violences sexuelles, les disparités départementales sont marquées par une nette domination des départements de Saraya et Matam.

4.2.2. Les violences sexuelles

Forme de violence la moins fréquente (85 cas sur 330 victimes, soit une prévalence de 25,75%), la violence sexuelle exercée sur les femmes se caractérise par la diversité de ses formes.

Cependant l'analyse montre que quel que soit le département considéré, la majeure partie des cas de violences sexuelles sont accompagnées de brutalités physiques et/ou des menaces (78 sur 85 cas). D'autres cas sont associés à des contraintes à subir des scénarios pornographiques.

Graphique 3: L'état des violences sexuelles par département.



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

L'analyse des violences sexuelles selon le département montre, de manière générale, que les violences sexuelles sont plus constatées dans des départements de l'intérieur du pays.

Il s'agit successivement des départements de Saraya (33,33%, 12 cas sur 36 victimes), de Médina Yoro Foula (30,15%, 19 cas sur 63 victimes) et de Matam (29,88%, 26 cas sur 87 victimes) qui enregistrent tous un taux de prévalence supérieure à la moyenne générale (25,75%).

Le département de Mbour quant à lui, enregistre un score de 16,04% (13 cas sur 81 victimes) alors que dans la banlieue dakaroise (département de Pikine) la proportion de violences sexuelles est de 23,88% (15 cas sur 63 victimes).

De plus, il est avéré que dans l'ensemble des départements considérés, les violences sexuelles sont pour la plupart du temps accompagnées de menaces et de sévices physiques.

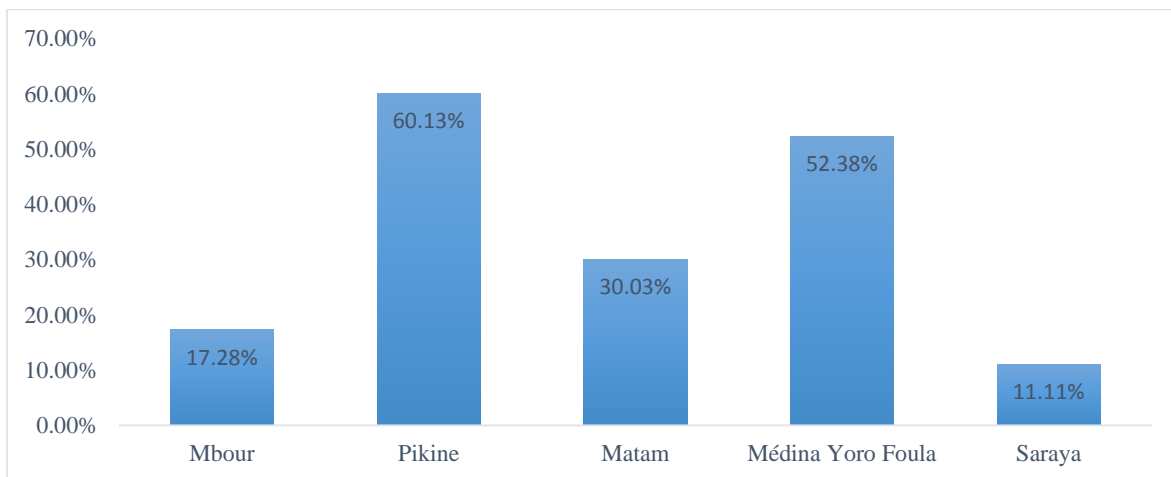
4.2.3. Les violences psychologiques

Souvent considérées comme une forme de violence silencieuse, les cas de violences psychologiques (116 cas sur 330 victimes) constituent au même titre, ou plus, que les autres formes de violences une problématique assez préoccupante.

Les traits de cette violence se lisent à travers le fait qu'elle porte atteinte à l'intégrité morale, intellectuelle et psychique de la personne.

La corrélation entre ce type de violence et le département permet de ressortir quelques situations de violences auxquelles les femmes se trouvent confrontées.

Graphique 4: L'état des violences psychologiques par département.



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Pour analyser la fréquence des violences psychologiques, nous avons mis l'accent sur quatre types d'atteintes qui servent d'indicateurs pour comprendre les formes de violences psychologiques vécues par les femmes. Il s'agit des comportements ou des propos dénigrants les opinions, les valeurs, les actions des femmes ou dénigrant le personnage féminin.

A ce propos, les données montrent que le département de Pikine occupe le haut du pavé si on compare les proportions à l'échelle départementale.

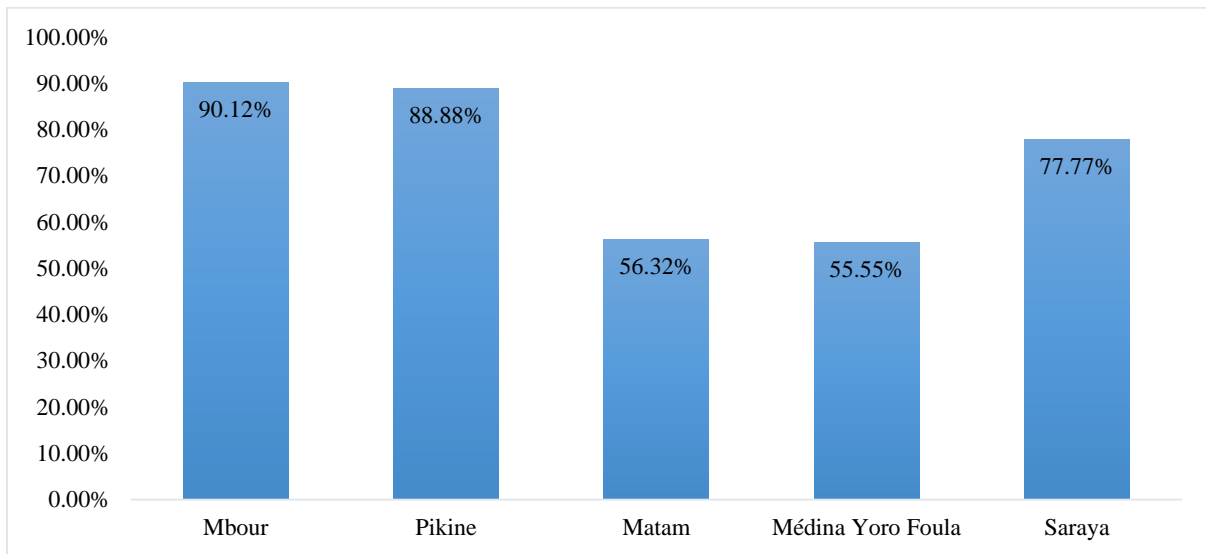
Dans ce département les violences psychologiques ont atteint un taux de 60,31% (38 cas sur 63 enquêtées). Il est suivi du département de Médina Yoro Foula qui enregistre également un taux de violences psychologiques assez inquiétants (52,38%, 33 cas sur 63 victimes). Ces proportions qui se situent largement au-dessus de la moyenne globale (35,15%), montrent que la situation dans ces deux espaces respectifs est plus qu'urgente.

Par contre dans les départements Matam (31,03%, 27 cas sur 87 victimes), de Mbour (17,28%, 14 cas sur 81 victimes interrogées) et de Saraya (11,11% (4 sur 36 victimes), les taux de prévalence restent en dessous de la moyenne même s'ils s'avèrent également problématiques.

4.2.4. Les violences verbales

Forme de violence la plus répandue, la violence verbale s'exprime à travers des insultes, des menaces et des commentaires blessants. Son taux de prévalence qui se situe à plus de 73,03% (241 cas sur 330 victimes de violence) montre qu'elle constitue un fléau inquiétant malgré les disparités observables à l'échelle des départements.

Graphique 5: L'état des violences verbales par département.



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Les enquêtes effectuées montrent que de manière générale les insultes constituent la forme de violences verbales la plus exercée à l'égard des femmes. En effet, 66,80% de la proportion de femmes victimes de violences verbales (soit 161 femmes sur 241 victimes de violences verbales) estiment avoir été confrontées à des insultes.

A l'échelle régionale les insultes et les autres formes de violences verbales exercées sur les femmes sont plus répandues dans les départements du centre du pays. Il s'agit successivement des départements de Mbour (90,12%, soit 73 cas sur 81) et de Pikine (88,88%, soit 56 cas sur 63). Dans ces départements, les taux de violence verbale à l'égard des femmes dépassent de loin la moyenne globale (73,03%).

Le département de Saraya enregistre également un taux de prévalence (77,77%, 28 cas sur 36) supérieur à la moyenne globale contrairement aux départements de Matam (56,32%, 49 cas sur 87) et Médina Yoro Foula (55,55%, 35 cas sur 63) où cette forme de violence enregistre, malgré tout, des proportions élevées.

Par ailleurs, l'autre constat qui se dégage à la lecture des données de l'enquête c'est que chaque département présente des spécificités par rapport aux formes de violences exercées sur les femmes.

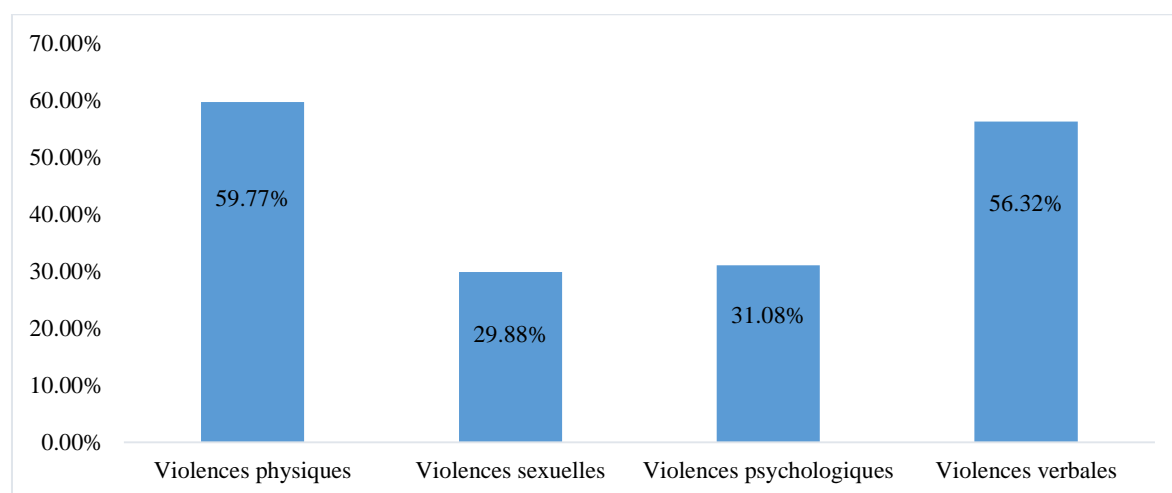
4.3. Quelques spécificités départementales

La problématique des violences à l'égard des femmes se lit également à travers des spécificités départementales qui renseignent sur l'attitude des populations et le niveau d'exposition des femmes qui résident dans les différentes localités considérées.

A ce propos l'analyse montre que, le département de Matam se positionne en terreau favorable à l'exercice de plusieurs formes de violences. En effet, il enregistre le plus fort taux de violences physiques et se positionne à la deuxième place du classement des violences verbales ainsi qu'une proportion non négligeable de violences sexuelles.

Le graphique suivant montre bien cela.

Graphique 6: La situation des violences à Matam

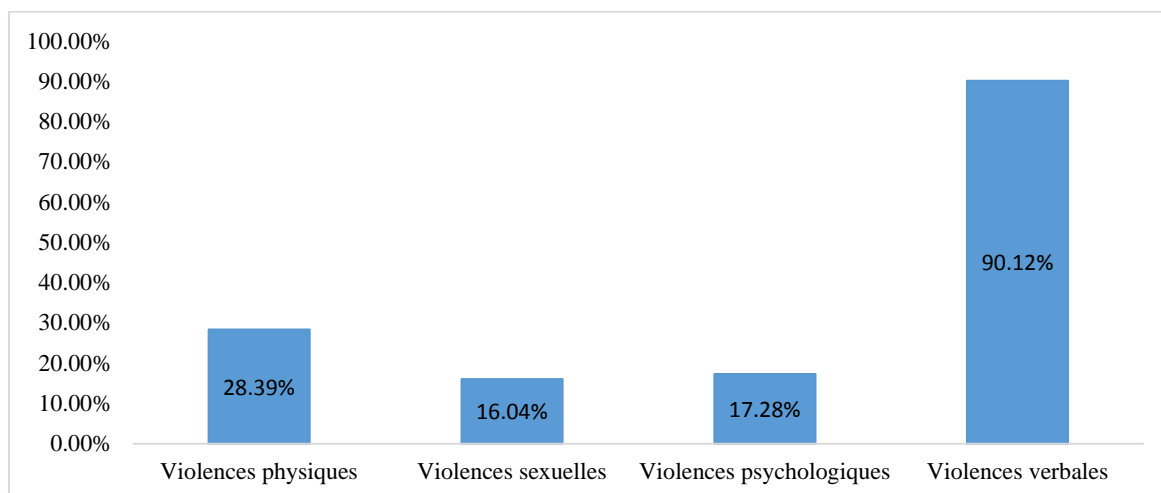


Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Contrairement à Matam, le département de Mbour est marqué par la proportion de violences verbales la plus élevée sur l'ensemble des départements.

Dans ce département, ce sont les violences physiques qui se distinguent le mieux après les violences verbales.

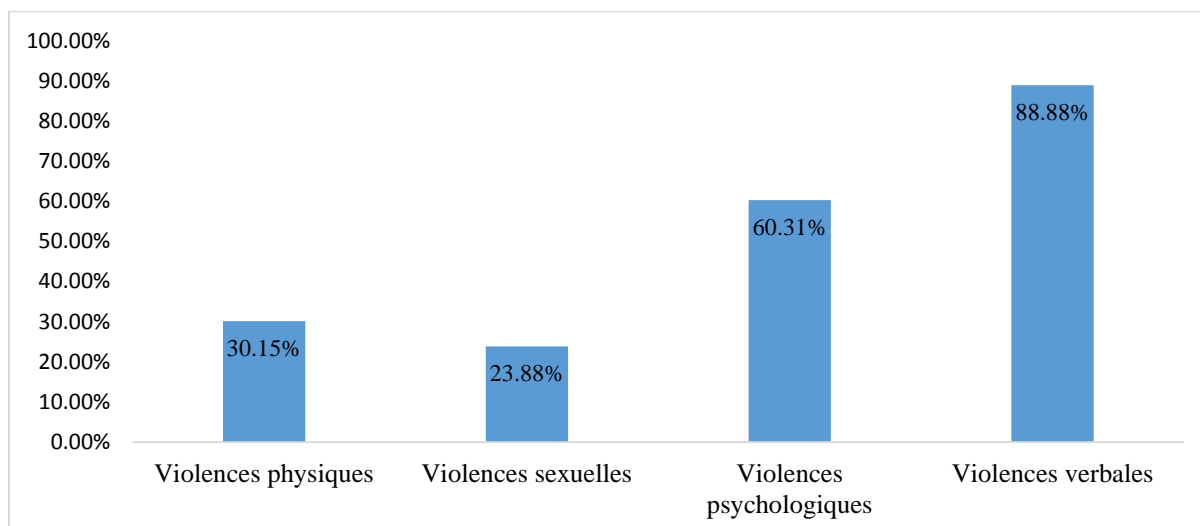
Graphique 7: La situation des violences à Mbour



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

A Pikine, on peut faire un constat presque identique. Cependant ici, ce sont les violences psychologiques qui forment avec les violences verbales, les types de violences les plus fréquentes. Le graphique ci-après permet d'illustrer ce propos.

Graphique 8: La situation des violences à Pikine

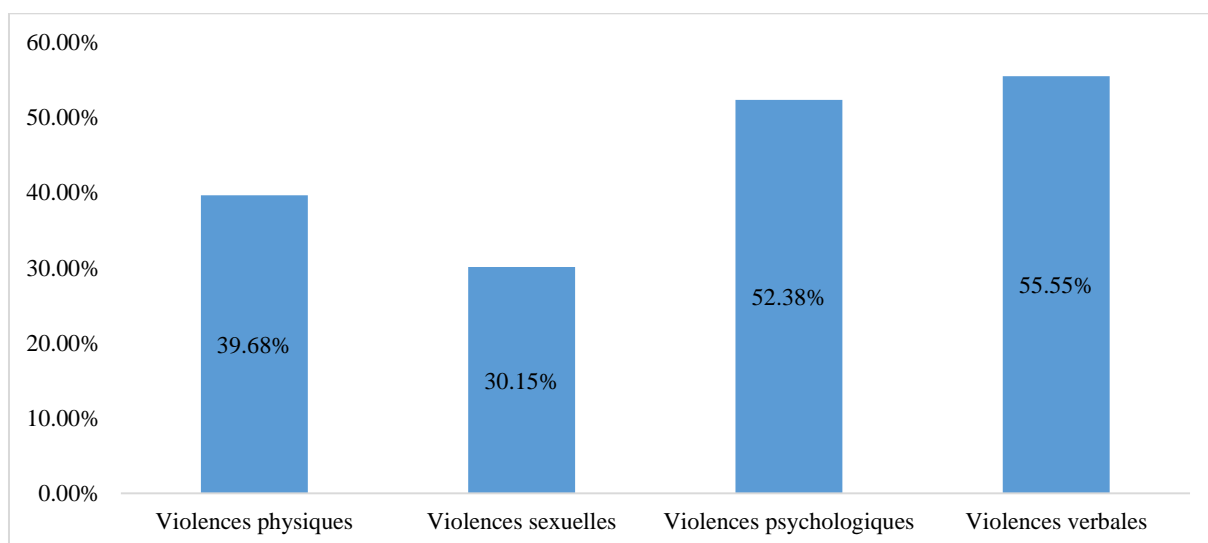


Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Le département de Médina Yoro Foulfa présente la même configuration que Pikine.

Dans ce département, les formes de violences les plus répandues sont les violences verbales et celles psychologiques. Par ailleurs, il faut noter que les autres types de violences (physiques et sexuelles) enregistrent des proportions non négligeables.

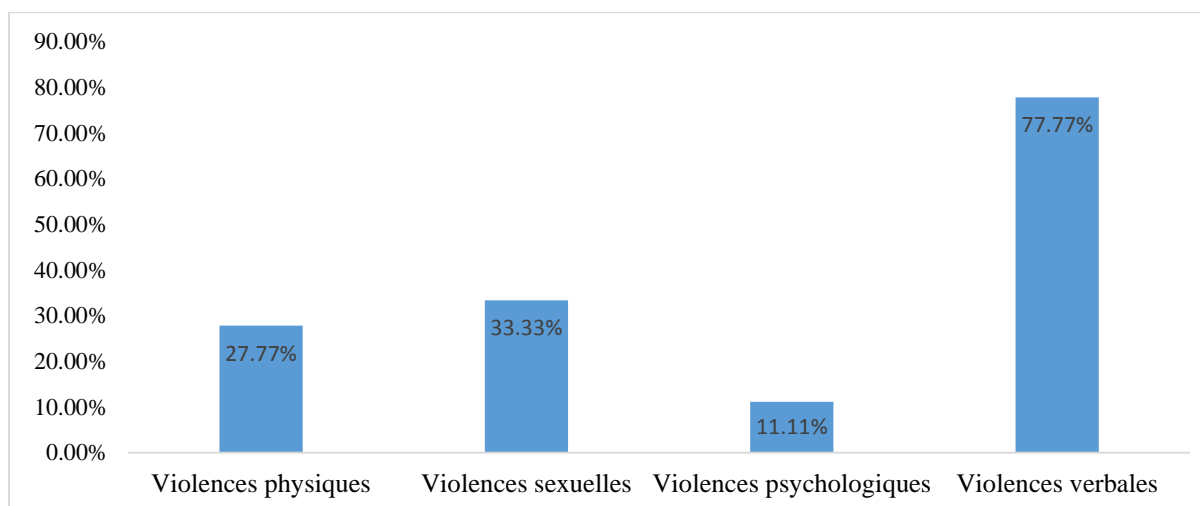
Graphique 9: La situation des violences à Médina Yoro Foula



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Le département de Saraya qui occupe la troisième place au classement des violences verbales enregistre également un fort taux de violences sexuelles. A ces deux types de violences dominant, on peut ajouter les violences physiques. Celles-ci présentent des proportions plus importantes que les violences sexuelles.

Graphique 10: La situation des violences à Saraya



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Chapitre 5 : Les espaces et auteurs des violences faites aux femmes

Comme le montre, les données théoriques exposées plus haut, les violences à l'égard des femmes sont exercées par des auteurs divers et ciblent des catégories de victimes vivant dans des espaces spécifiques.

Pour comprendre, les circonstances de ces violences il s'avère important de décrire le profil des victimes mais aussi celui de leurs bourreaux situés dans divers espaces de vie.

5.1. Le profils des femmes victimes de violences

Même si on recense une forte proportion de femmes victimes de violences dans les divers départements considérés, l'enquête révèle que certaines catégories de femmes souffrent plus de la violence que d'autres.

En partant de trois variables que sont l'âge, la situation matrimoniale et le statut professionnel, on note que des proportions diverses se dégagent.

5.1.1. Les femmes adultes : la génération la plus affectée

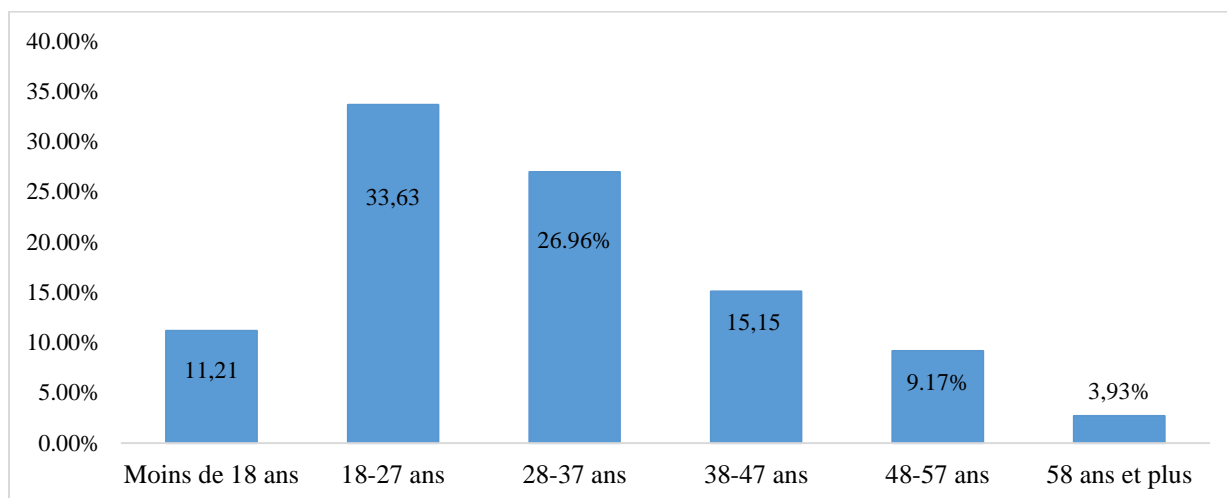
L'analyse des victimes de violences selon la variable âge montre que les femmes adultes (personnes situées dans les tranches d'âge 18-27 ans, 28 – 37 ans et 38-47 ans) constituent les catégories de personnes la plus exposées aux violences. Elles occupent une proportion globale de 75,74% (250 femmes sur 330 victimes) parmi les victimes de violences.

Dans cette catégorie celles âgées de 18 à 27 ans occupent le haut de l'échelle car on recense un pourcentage de 33,63% de victimes (111 cas sur 330) dans cette génération. Elle est suivie par la tranche d'âges 28-37 ans qui enregistre un taux de prévalence de 26,96% (89 cas sur 330) et celle de 38-47 ans (15,15%, soit 50 cas sur 330).

Pour ce qui concerne les adolescentes elles occupent la quatrième place du classement des générations de femmes victimes de violences. On recense de cette catégorie un taux de 11,21% de personnes (37 cas sur 330)

En outre, il faut remarquer qu'avec l'âge la proportion de violence subie diminue considérablement pour atteindre 9,09 % (30 cas sur 330) chez les personnes âgées entre 48 et 57 ans puis 3,93 % (13 cas sur 330) chez les celles qui sont âgées de 58 au moins.

Graphique 11: L'âge des victimes



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

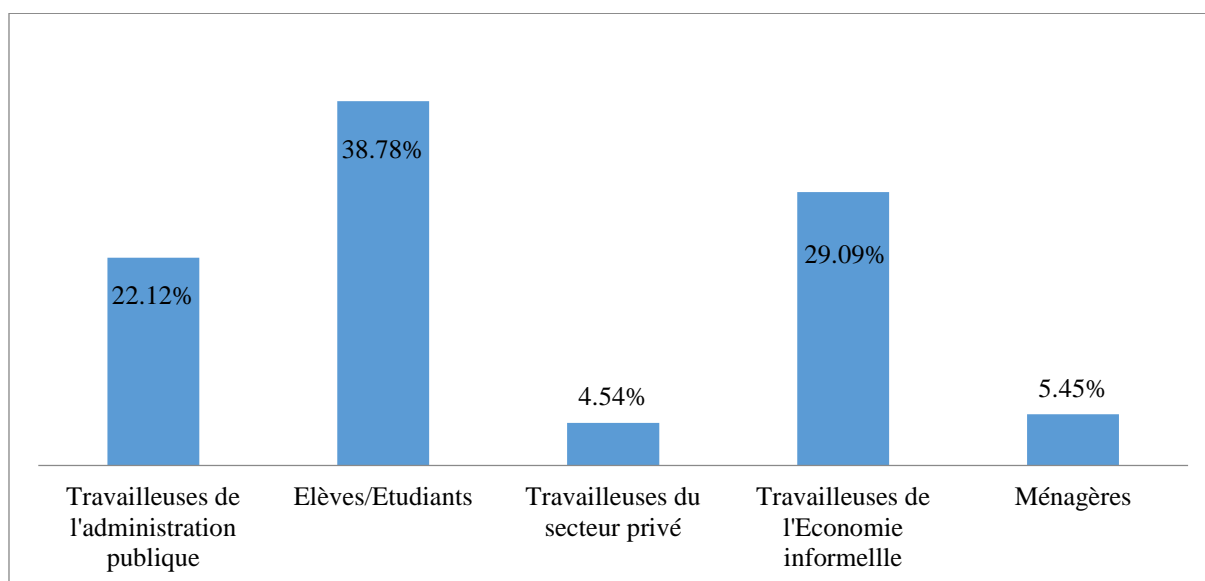
5.1.2. Les élèves/étudiants : la catégorie sociale la plus exposée

Quand on interroge la situation socioprofessionnelle des victimes, on se rend compte que les élèves et les étudiants constituent la catégorie la plus exposée aux violences faites aux femmes. Elle constitue 38,78% (128 cas sur 330) des victimes de violences recensées dans les divers espaces de vie.

En plus de cette catégorie de victimes, les travailleuses de l'économie informelle et celles de l'administration publique sont confrontées à la recrudescence des violences. Leur taux d'exposition à la violence s'élève respectivement à 29,09% (96 cas sur 330) et 21,12% (67 cas sur 330).

Les catégories les moins exposées aux violences sont les ménagères et les travailleuses du secteur privé et les ménagères qui enregistrent des taux de 5,45% et 4,54%.

Graphique 12: La situation socioprofessionnelle des victimes



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

5.1.3. Les femmes mariées plus exposées que les célibataires

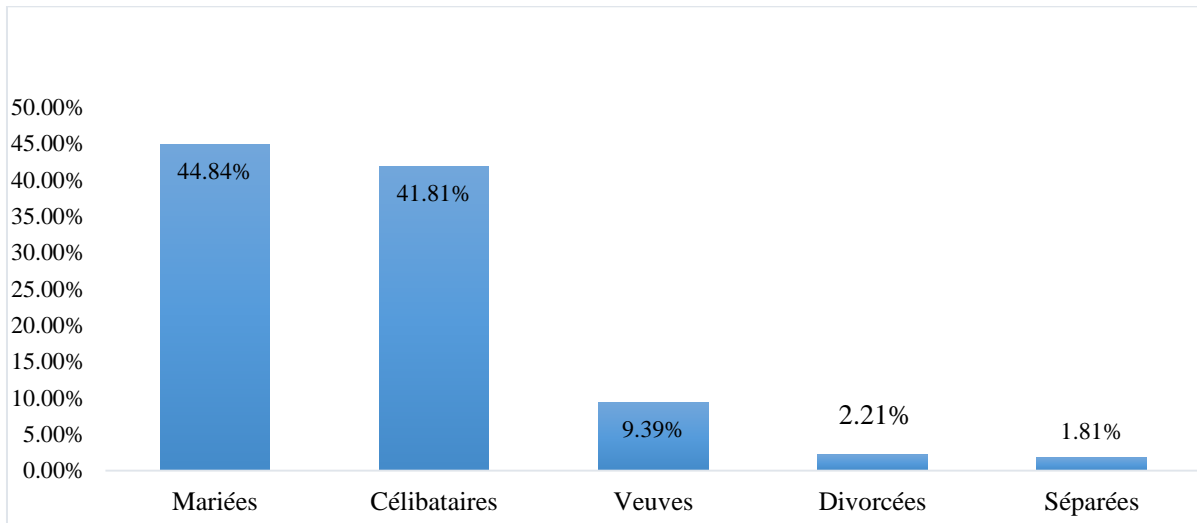
Une autre variable qui permet de comprendre le niveau d'exposition des femmes à la violence c'est la situation matrimoniale.

A ce propos l'analyse montre que les femmes mariées constituent la proportion de femmes la plus exposée à la violence car on recense dans cette catégorie un pourcentage de 44,84% de victimes (148 cas sur 330 victimes).

Ce taux dépasse de peu le niveau de prévalence noté chez les célibataires dont le degré d'exposition à la violence s'élève à 41,81% (138 cas sur 330).

Les veuves et les femmes qui sont en instance de divorce (séparées d'avec leur conjoint) constituent 2,12% et 1,81 de la population des victimes.

Graphique 13: La situation matrimoniale des victimes



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

5.2. Les violences faites aux femmes : qui sont les auteurs ?

L'analyse des auteurs des violences montrent que les bourreaux des femmes résident essentiellement dans l'espace familial. Ceci semble compréhensif dans la mesure où, nous avons montré plus haut que la famille constitue un terrain favorable aux diverses formes de violences et notamment la violence physique.

A ce propos, les croyances culturelles liées au mariage et le système d'éducation traditionnel qui semblent autoriser les maris et les parents à exercer régulièrement des sévices physiques sur leurs femmes et leurs enfants pourraient servir d'explication à ce constat.

Cette position semble d'autant plus soutenable que pour l'essentiel, les auteurs de violences sont les maris (49,39%, 163 cas sur 330) et les parents proches (37,27%, 123 cas sur 330).

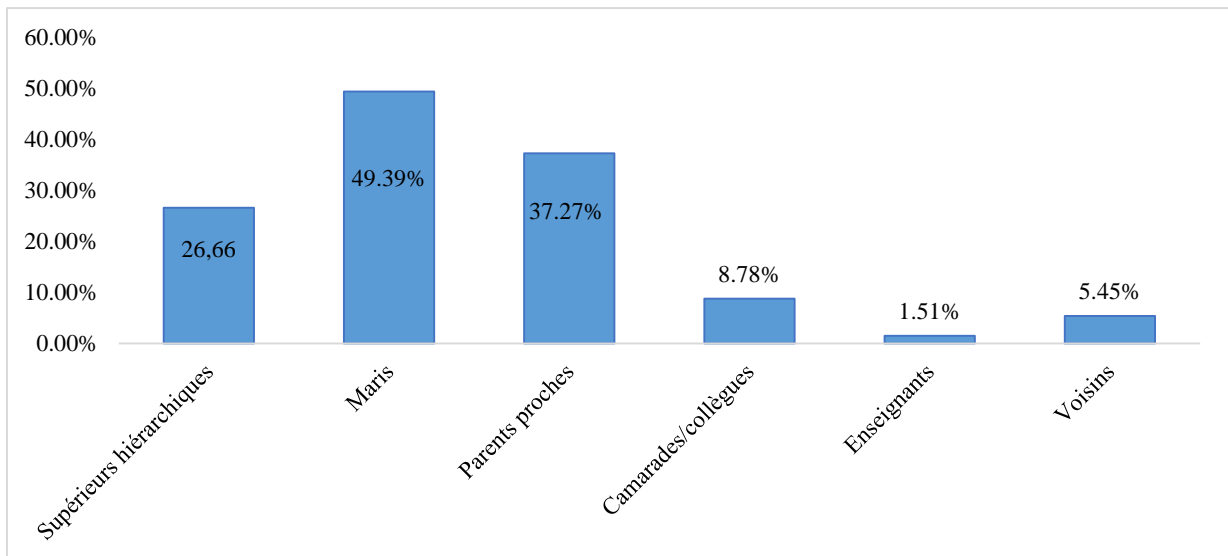
Même si ces violences peuvent être exercés dans d'autres espaces, la proportion de victimes dans l'espace familial et le fait que les femmes partagent l'institution familiale avec soit leur maris ou leurs parents, nous poussent à croire que ces violences ont pour l'essentiel été commises dans l'environnement familial.

En plus de ces catégories de bourreaux, on dénombre un pourcentage de 26,66% (88 cas sur 330) de femmes victimes de violences causées par leurs supérieurs hiérarchiques majoritairement constitués d'hommes.

Leurs collègues et/ou leurs camarades sont impliqués à hauteur de 8,78% (29 cas sur 330) alors que les enseignants, pour ce qui concernent les violences subies par les élèves et étudiantes représentent une proportion de 1,51% (5 cas sur 330) parmi les auteurs des violences.

C'est ce qui ressort dans le graphique ci-après.

Graphique 14: Les auteurs des violences à l'égard des femmes



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

On peut aussi noter, à la lumière des témoignages recueillis, que les auteurs des violences expriment rarement du regret après avoir causé un acte de violence envers les femmes. La majeure partie d'entre eux 54,84% (soit 181 sur 330) devient même accusateurs à l'encontre des victimes. A cette occasion elles ont souvent accusées de manque de respect envers leurs maris ou de négligence vis-à-vis des enfants.

En outre, le fait que ces violences soient exercées devant des témoins qui sont pour la plupart des cas des voisins, des membres des familles, des collègues ou même des enfants des victimes augmente la gravité de l'humiliation subie par les femmes.

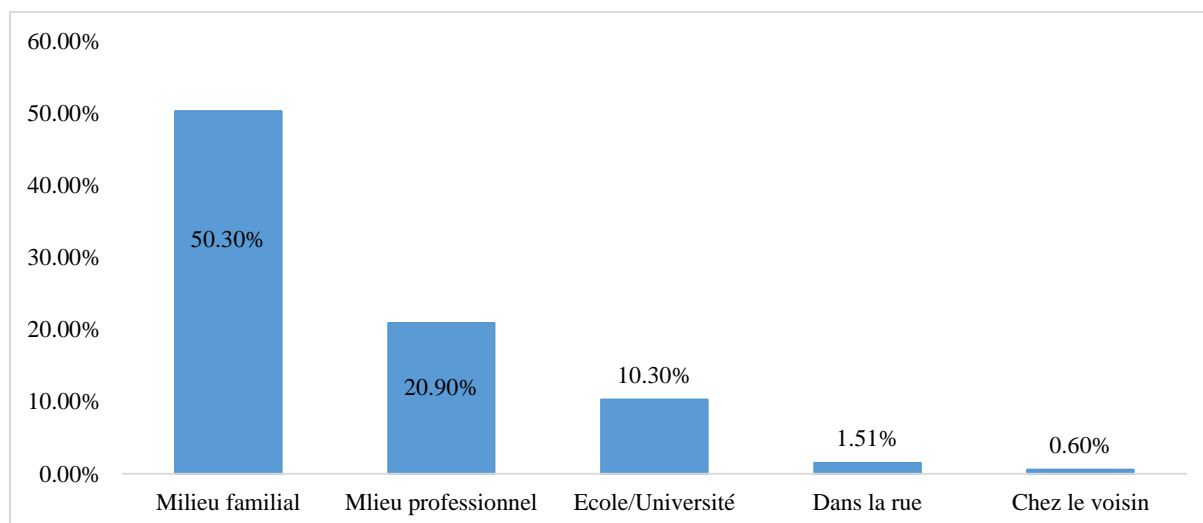
A ce critère d'aggravation on peut ajouter que plus de 34% des victimes (112 sur 330) ont subi ces diverses formes de violences en étant soit en situation de handicap, en état de grossesse ou malades. Ce qui démontre que ces violences sont exercées sans égard à la situation de vulnérabilité des femmes.

Sans être la seule raison valable, ce manque de sensibilité pourrait s'expliquer par le fait que certains auteurs de violence sont sujets à la consommation de substances psychoactives telles que la drogue ou l'alcool. En effet, il s'avère que 28,18% des victimes (93 femmes sur 330) estiment que leurs bourreaux sont des consommateurs réguliers ou occasionnels de produits déstabilisants.

5.3. Les espaces de violences

Les données présentées plus haut montrent que la violence a atteint des proportions importantes aussi bien dans les départements du centre que dans ceux de l'intérieur du pays. Le graphique suivant montre que, les diverses formes de violences enregistrées sont majoritairement exercés dans des espaces assez particuliers.

Graphique 15: Les milieux de violence à l'égard des femmes



Source : UDTs (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

L'analyse des milieux des violences révèle que le milieu familial, pourtant sensé être un espace de protection de la femme, constitue l'endroit où s'exerce le plus grand nombre de violence à l'égard des femmes. En effet, 50,30% (166 sur 330) des femmes victimes de violences ont subi des maltraitances dans leur famille.

Dans cet espace de vie ce sont les violences physiques qui occupent le haut du pavé car sur un total de 166 femmes victimes de violences dans l'espace familial 106 estiment avoir subi une violence physique.

On enregistre également un taux relativement élevé de violences exercées à l'encontre des femmes dans le milieu professionnel (20,90%). Celui-ci se manifeste le plus souvent par la forte proportion de violences verbales qui y sont exercées.

L'institution scolaire (Ecole ou Université) quant à elle, constitue le troisième espace de violence car 10,30% des cas de violences enregistrés sont notés dans cet espace. A l'image de milieu professionnel, l'espace scolaire reste un terrain fertile à l'expression des violences verbales auxquelles pas mal de femmes et d'adolescentes sont confrontées quotidiennement.

Compte tenu de la particularité des espaces de violences, il s'avère important de voir qui sont ces acteurs qui brutalisent les femmes dans ces milieux idéalement perçus comme des cadres de protection.

En un mot l'analyse des circonstances des violences nous renseigne sur le niveau d'exposition des femmes aux nombreuses brutalités causées par les hommes notamment.

Il serait dès lors important de savoir comment ces diverses catégories réagissent aux violences dont elles sont régulièrement victimes.

Chapitre 6 : Attitude des victimes à l'égard des violences et conséquences vécues

Vu la proportion de femmes victimes de violences notamment dans l'espace familial et le cadre professionnel, l'analyse des réactions et des recours utilisés par ces personnes s'avère nécessaire pour comprendre leur attitude et celui de leur environnement face à ces violations qui engendrent des conséquences dramatiques.

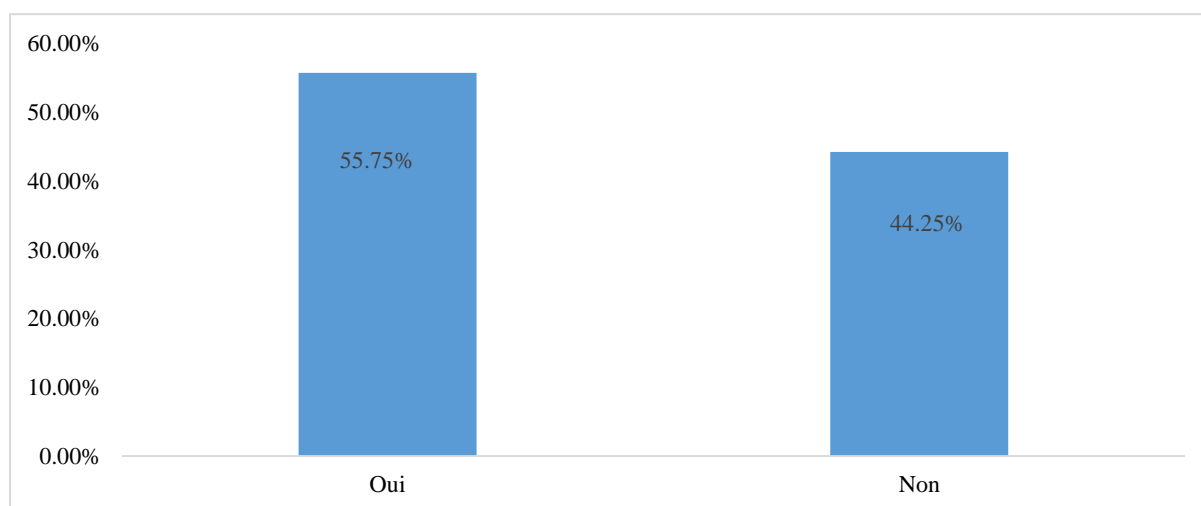
6.1. L'attitude des victimes face aux violences

La compréhension de l'attitude des victimes face aux violences passe nécessaire par l'analyse de leur niveau de réaction et des formes de recours qu'elles utilisent.

6.1.1. Réactions des femmes face aux violences subies

Pour comprendre le niveau de réaction de femmes, essayons d'observer le graphique ci-après.

Graphique 16: Réactions des victimes aux violences



Source : UDTs (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

L'analyse de la réaction des femmes aux violences montre que le niveau de réactions n'est pas proportionnel à la violence subie. En effet sur un total de 330 victimes, seul 184 victimes (55,75%) ont adopté une forme de réaction quelconque. Un effectif important de 146 femmes (43,25%) reste passive après avoir subi un acte de violence.

D'ailleurs, on constate que les attitudes des femmes face aux violences et les formes de réactions sont généralement liées à leur profil et à leur situation socioprofessionnelle.

Le croisement de ces variables nous sert d'illustration.

Tableau 3 : Analyse des réactions à la violence selon la situation socioprofessionnelle

Réactions à la violence Situation socioprofessionnelle	Oui		NON		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Travailleuses de l'administration publique	54	73,97%	19	26,03%	73	100%
Elèves/Étudiants	85	66,40%	43	33,60%	128	100%
Travailleuses du secteur privé	10	66,66%	5	33,33%	15	100%
Travailleuses de l'Économie informelle	31	32,29%	65	67,71%	96	100%
Ménagères	4	22,22%	14	77,78%	18	100%
Total	184		146		330	

Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

A la lecture du tableau, on se rend compte que les travailleuses de l'administration publique constituent la catégorie de femmes qui réagit le plus à la violence. Leur taux de réaction qui s'élève à 73,97% est plus important que ceux des travailleuses du secteur privé (66,66%) ainsi que celui des élèves/étudiantes (66,40%). Les travailleuses du secteur informel (32,29%) ainsi que les ménagères (22,22%) constituent la couche la moins réactive face aux violences. Ce constat nous amène à émettre l'idée que le niveau d'instruction pourrait expliquer l'attitude adoptée par les femmes face à la violence.

Tableau 4 : Analyse des réactions à la violence selon l'âge des victimes

Réactions à la violence	OUI		NON		TOTAL	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Moins de 18 ans	16	41,03%	23	58,97%	39	100%
18-27 ans	57	51,35%	54	48,65%	111	100%
28-37 ans	53	59,55%	36	40,45%	89	100%
38-47 ans	35	68,63%	16	31,37%	51	100%
48-57 ans	18	58,07%	13	41,93%	31	100%
58 ans et plus	5	55,56%	4	44,44%	9	100%
Total	184		146		330	

Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

On se rend, à la vue du tableau, que la tranche d'âge 38-47 constitue la catégorie de populations la plus réactive à la violence subie par les femmes. Composée d'adultes, cette catégorie enregistre un taux de 68,63% de femmes ayant réagi à la violence. Ceci se comprend dans la mesure où cette génération figure dans la proportion de personnes les plus affectées par les violences. Les tranches d'âge les plus proches de cette génération c'est à dire celles des femmes âgées de 28-37 ans (59,55%) et 48-57 ans (58,07%) constituent les autres générations qui réagissent le plus aux violences.

A celles-ci s'ajoutent les personnes âgées de plus de 58 ans et les adolescentes qui enregistrent des taux de réactions respectifs de 55,56% et 41,02%.

Tableau 5 : Analyse des réactions à la violence selon la situation matrimoniale des victimes

Réactions à la violence	OUI		NON		TOTAL	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Mariées	68	45,95%	80	54,05%	148	100%
Célibataires	93	67,39%	45	32,61%	138	100%
Divorcées	18	58,06%	13	41,94	31	100%
Veuves	2	28,57%	5	71,43%	7	100%
Séparées	3	50%	3	50%	6	100%
Total	184		146		330	

Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Au regard du tableau, on constate que les célibataires constituent la catégorie la plus représentées dans les proportions de femmes qui réagissent aux violences. En effet, sur un total de 138 victimes, 93 ont réagi à la violence soit une proportion de 67,39%.

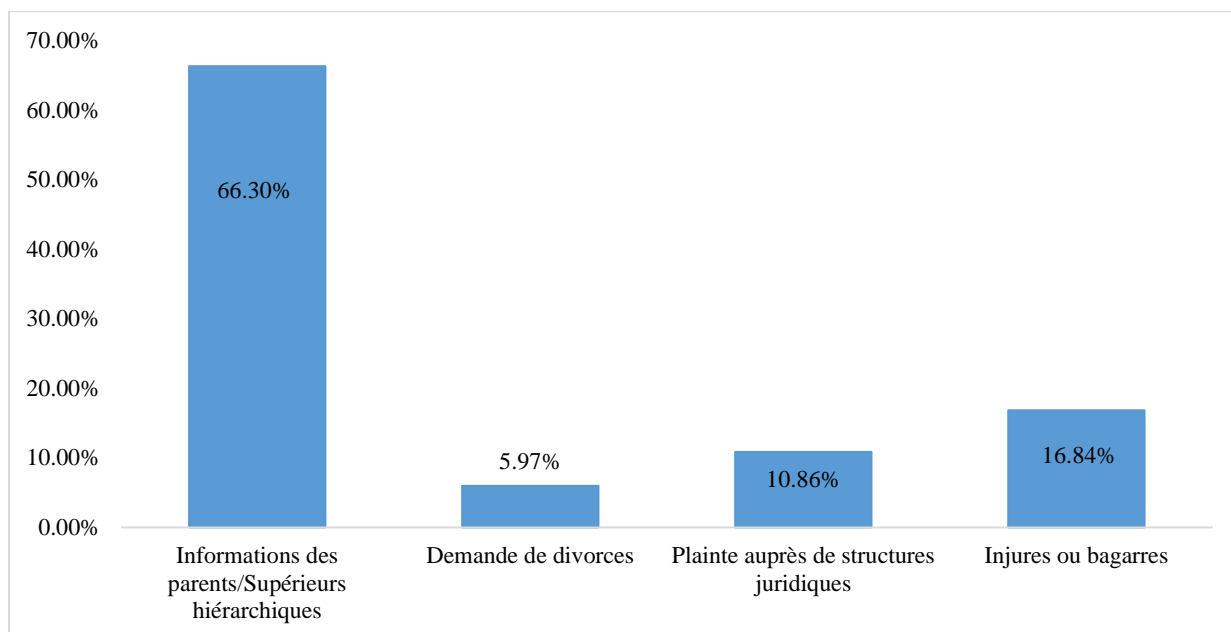
Contrairement aux célibataires les femmes mariées sont moins enclines à réagir face à la violence exercées sur elles. En effet, les données du tableau montrent que c'est un pourcentage de 45,95% de femmes mariés qui réagissent à la violence. Pourtant cette catégorie constitue la couche la plus affectée par les violences subies par les femmes.

6.1.2. Les formes de recours adoptées par les victimes

Confrontées à une série de brutalités qui constituent un danger notoire pour leur santé physique et mentale, les femmes victimes de violences se trouvent dans l'obligation de réagir pour faire cesser ce fléau.

–

Graphique 17: Les formes de réactions adoptées par les femmes victimes de violences



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

Si on s'intéresse aux formes de réactions que les femmes adoptent face à la violence, on se rend compte que pour la plupart des cas, les initiatives les plus en vue sont l'information des parents et du supérieur hiérarchique (122 victimes sur 184 utilisent ces stratégies). En effet, une forte proportion de femmes victimes de violences estime avoir informé leurs proches ou leurs autorités hiérarchiques sur les actes subis.

Cette stratégie, souvent utilisées par les femmes mariées, aboutit pour la plupart du temps à une gestion en catimini de la violence qui s'avère inefficace car le bourreau reste impuni et les actes de violences répétées. S'y ajoute que dans certains cas, la femme se trouve accusée d'avoir mal gérée son foyer ou de ne pas être suffisamment soumise à son mari.

Pour le cas des violences exercées dans le milieu professionnel, ce sont les responsables hiérarchiques qui sont informés mais des sanctions à l'encontre des auteurs sont rarement prononcées.

Par ailleurs, pour éviter la répétition des actes de violences, les critiques émises de part et d'autre ainsi que les condamnations sociales qui résultent généralement de toute initiative de forte envergure (porter plainte ou demander le divorce par exemple), certaines femmes mariées préfèrent souffrir en silence sans réagir à la violence.

Dans la catégorie de femmes qui estiment ne pas avoir réagi, on dénombre une forte

proportion de femmes mariées qui expliquent leur passivité face à la violence par ce fait. D'autres préfèrent s'enfermer dans les croyances traditionnelles qui tendent à faire croire que la souffrance de la femme dans son foyer facilite le succès de son enfant.

L'adage wolof «*Liguéyou ndey agnou dom*»¹ contribue à perpétuer cette forme de croyance.

Un tel argument reste soutenable dans la mesure où seul 11 personnes parmi les 148 femmes mariées victimes de violences (7,43%) se sont résolues à demander le divorce suite à des actes de violences orchestrés par leur maris.

A cette explication on pourrait ajouter le fait que la femme soit obligé de retourner dans son domicile conjugal après avoir dénoncé (par une plainte ou demande de divorce) un acte de violence causé par son mari, ne favorise pas le recours à cette forme de réactions.

En plus de l'information et de la demande de divorce, l'autre forme de réaction adoptée par les femmes reste les poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs. Cette forme de dénonciation active n'est cependant pas très prisée par les femmes car seul 20 femmes sur un total de 184 victimes (10,86%) utilisent cette stratégie. De manière générale on note que parmi les catégories enquêtées, ce sont les femmes célibataires qui utilisent plus ces formes de réaction. Ceci se comprend dans une certaine mesure par le fait que cette catégorie de femme reste moins exposée aux pressions culturelles qui tendent à faire accepter les violences.

Du point de vue de la situation socioprofessionnelle, l'enquête montre que les élèves et étudiants et les travailleuses de l'administration publique sont d'autres catégories qui font recours à cette forme de réactions. Leur niveau intellectuel leur permet, sûrement, d'opter pour cette démarche contrairement à d'autres catégories de femmes, qui ne croit pas à l'utilité de ce type de réactions.

En outre, il faut noter que seul 3 cas ont abouti sur une suite favorable parmi les divers recours judiciaires initiés par les femmes. A l'état actuel, la majeure partie de ces recours sont soit défavorables ou en instance (pas encore soldé de manière définitive).

Les autres formes de réactions utilisées par les femmes sont les injures à l'endroit des bourreaux ou la défense (elles se défendent en se battant avec leurs bourreaux) en cas de violences physiques. Ces deux formes de réaction expriment une sorte de réponse à la violence par la violence.

¹ Cette expression exprime l'idée selon laquelle la réussite des enfants est le fruit des efforts consentis par la mère dans l'acceptation de la souffrance vécue dans son foyer. Selon cette imaginaire, le fait que la femme refuse de persévérer et de se soumettre à son mari constitue une menace pour la réussite de ses enfants.

Par ailleurs, il faut dire que ces diverses formes de réactions à la violence sont loin d'atténuer les conséquences de ces séries de violations subies par les femmes dans plusieurs espaces de vie.

6.2. Conséquences des violences faites aux femmes

L'ampleur des violences faites aux femmes s'aperçoit à travers leurs nombreuses incidences. En effet, en plus de causer des troubles physiques les violences constituent une série de traumatismes psychologiques qui impactent sur l'épanouissement social des femmes et sur leur vécu psychologique. Ces diverses composantes montrent que les conséquences des violences peuvent être perceptibles à travers leurs manifestations physiques et psychosociales.

6.2.1. Les conséquences physiques des violences subies par les femmes

Les brutalités physiques dont sont victimes les femmes engendrent de nombreuses conséquences qui renseignent sur leur gravité. Pour s'en rendre compte, il suffit d'analyser la proportion de femmes qui ont été obligé de se faire consulter dans une structure de santé après avoir subi une brutalité physique.

En effet sur un total de 129 personnes ayant subi une violence physique 27 ont fait recours à une consultation médicale. Ce qui constitue une proportion de 20,93% de personnes ayant fait recours aux soins de santé.

Parmi ces personnes une forte proportion (19 cas sur 27 ayant consulté) a été hospitalisée à la suite de violence.

De plus 14,81% des personnes qui ont fait recours à de soins de santé (4 sur 27) ont obtenu un arrêt temporaire de travail allant de 2 semaines à un mois. D'autres victimes de violences physiques (3 au total) ont été contraintes d'arrêter définitivement leur travail à cause de la gravité des violences subies.

Ces exemples démontrent le caractère dramatique des violences subies par les femmes.

La gravité de certains cas de violences entraîne des incidences négatives sur la participation économique des femmes car elles servent d'obstacle à l'exercice d'une activité socioprofessionnelle des femmes.

A cela, il faut ajouter que les charges financières nécessaires à la prise en charge médicale constituent un véritable manque à gagner pour ces femmes.

6.2.2. Les conséquences au plan psychologique

Au plan psychologique, en plus de servir de frein à l'épanouissement social des femmes les violences constituent un blocage sérieux à la participation et la rentabilité professionnelle des femmes. Un grand nombre de femmes estiment qu'elles peinent à être efficaces au travail du fait des violences qu'elles subissent chez elles ou dans le milieu professionnel. Ces dernières se disent traumatisées par les violences à tel point qu'elle se retrouve dans l'impossibilité de mener convenablement leurs activités professionnelles. Le stress permanent qu'elles vivent pousse certaines de ces femmes à manquer de confiance en elles. Ce qui démontre, à bien des égards, que les violences ont une incidence certaine sur la capacité des femmes à effectuer leur travail.

Aussi les sentiments tels que la déception la colère, la honte expriment le plus souvent le vécu quotidien des femmes affectées par les violences.

Par ailleurs, le manque de protection qu'elles perçoivent de la part de leur environnement les pousse à se considérer comme étant abandonnées et à vivre un sentiment de faiblesse et surtout de peur à l'égard de leur bourreau.

D'autres éprouvent une certaine culpabilité du fait des jugements et des critiques constantes véhiculées à leur encontre malgré leurs statuts de victimes.

De tels facteurs poussent une grande partie des femmes à vivre un traumatisme psychologique et à se réfugier dans l'isolement social. Ce qui exprime une certaine renonciation et renforce leur situation de vulnérabilité.

Ceci rend donc nécessaire, la conduite d'action citoyenne, articulée autour de la satisfaction des besoins d'assistance de ces victimes.

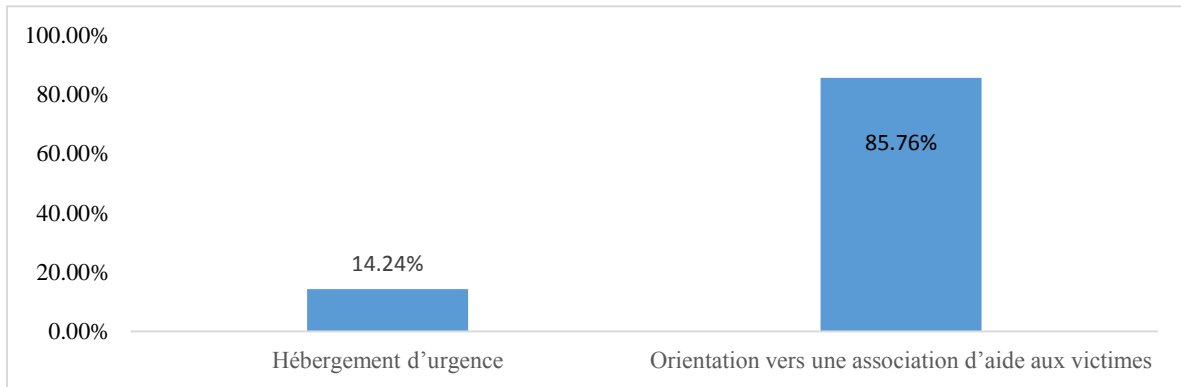
6.3. Soutiens souhaités et attentes vis-à-vis de l'UDTS

Compte tenu de leurs incidences médicales et de leurs implications psychologiques, les violences à l'égard des femmes constituent un facteur important de traumatisme et un véritable problème de santé publique.

C'est pour cette raison que les femmes affectées souhaitent bénéficier d'une attention particulière de la part des acteurs sociaux et notamment de la part de l'UDTS.

Pour mieux comprendre les attentes des femmes, il suffit d'observer le tableau suivant.

Graphique 18: Les formes de soutiens souhaités par les victimes



Source : UDTS (2018), Enquête sur les violences faites aux femmes.

En plus d'exprimer un besoin d'assistance, les soutiens sollicités par les femmes démontrent l'absence ou du moins l'inefficacité du dispositif de prise en charge de la problématique des violences au Sénégal.

De manière générale, la première forme de soutien sollicitée par les femmes c'est l'orientation vers une association d'aide. Cette solution a été sollicitée par 85,76% des victimes (47 victimes sur 330). Ceci s'explique par le fait que les femmes estiment que les acteurs associatives et notamment, les associations féministes, sont plus sensibles à leur situation. Souvent actives dans la sensibilisation et le plaidoyer en faveur de la situation des victimes ces acteurs pourraient offrir, selon les femmes interrogés, un cadre d'écoute et d'aide pour pallier les insuffisances liées à l'absence de dispositif efficace d'assistance aux victimes des violences.

A côté de cette forme de soutien, certaines catégories de victimes (14,24%, soit 47 victimes sur 330) expriment le besoin de se faire héberger de façon urgente après avoir subi une violence. Celles qui sollicitent cette forme de soutien sont majoritairement constituées de femmes mariées qui se trouvent exposées à la répétition des violences subis dans l'espace domestiques. Pour ces femmes, le fait de rester dans le domicile de leur conjoint après avoir été victimes de violence ne leur permet pas de s'inscrire dans une démarche de dénonciation active. Ceci démontre alors la nécessité de mettre sur pied un tel mécanisme d'assistance.

Pour rendre effectif, tout ce mécanisme nécessaire à la satisfaction des besoins d'assistance des victimes, ces dernières souhaitent bénéficier de l'appui de l'UDTS.

C'est pour cette raison que 300 victimes sur un total de 330 souhaitent revoir l'UDTS pour trouver des solutions aux violences qu'elles subissent.

Conclusion :

Phénomène assez préoccupant au Sénégal, la violence à l'égard des femmes se pose en véritable problématique aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les acteurs sociaux. Ses proportions et son rythme de progression résistent aux nombreuses initiatives entreprises pour freiner son développement.

En effet, son ampleur, ses milieux d'expression et ses conséquences démontrent la délicatesse de ce phénomène auquel pas mal de femmes restent exposées. Le plus inquiétant c'est la passivité de certaines victimes et le manque de sensibilité de leur environnement face à ce problème qui affecte plus de la moitié de la population féminine interrogée.

L'analyse de ses particularités montre une forte prévalence dans les divers départements considérés dans l'étude même si le département de Matam constitue de manière proportionnelle le terreau le plus fertile à l'exercice des violences sur les femmes.

Les populations les plus affectées par ce phénomène sont les femmes mariées à qui les croyances traditionnelles et les mécanismes de gestion familiale empêchent de s'inscrire dans une posture de dénonciation active.

Ce manque de protection des femmes reste aussi perceptible quand on sait que ces dernières sont le plus souvent agressées par des proches à qui incombe la responsabilité de les protéger (maris, parents, supérieurs hiérarchiques).

Ces violences qui sont le plus souvent exercées dans l'espace familial n'épargnent pas le milieu professionnel. Ces deux milieux, censés être des espaces de sécurisation, exposent de plus en plus les femmes à une série de violences dont les conséquences s'avèrent dramatiques aussi bien du point de vue physique que psychosocial.

Devant l'urgence de la situation, il s'avère important de mettre sur pied un dispositif de soutien axé sur la satisfaction des besoins d'assistance exprimé par les victimes.

En plus de cette solution prioritaire, la sensibilisation sur les formes d'expression et les méfaits de ce phénomène, la conscientisation des victimes sur la nécessité d'une dénonciation active, l'encadrement des victimes (formation en leadership par exemple), la promotion d'une éducation sans violence, l'application stricte de la loi contre les violences, etc. constituent des alternatives crédibles aux violences.

Cependant, pour être efficaces, de telles actions devraient cibler aussi bien les victimes et leurs bourreaux, la population et les autorités administratives.

Bibliographie

BEAUD J.P. (2016), «L'échantillonnage » in GAUTIER B. α BOURGEOIS I. (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Québec, PUQ, 6e édition, pp. 251-283.

CECI (2000), *Etude sur les violences domestiques à Dakar et Kaolack*.

LY Djella (2011), *Les violences faites aux femmes dans la ville de Kaolack au Sénégal*, mémoire de maîtrise, UCAD.

OMS (2013), *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes: prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire*.

ONU/Femmes (2015), *Rapport sur les violences faites aux femmes et filles au Sénégal*.

Sall F.D. et all (2017), *Les violences basées sur le genre au Sénégal : la prévention comme alternative aux périls de sécurité et de justice*, UGB, Geste, n°9.

PARTIE ANNEXE

Quelques acteurs impliqués dans la protection des femmes au Sénégal

Structures	Objectifs / Domaines d'activités	Adresse-Contact
RESEAU « SIGGIL JIGEEN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plaidoyer et lobbying en faveur de la position sociale de la femme sénégalaise ; ✓ Encadrement des organisations de femmes ; ✓ Création et l'animation d'un espace de communication, de concertation et de documentation. 	Derklé Castors Cité - Dakar Villa n°16 Tel : 33 825 00 56
Association des Juristes Sénégalaises (AJS)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion et vulgarisation et protection des droits des femmes et des enfants ✓ Assistance, conseil et formation des femmes ; ✓ Plaidoyer et lutte contre les discriminations à l'égard des femmes ; ✓ Sensibilisation pour le renforcement des pouvoirs des femmes. 	Cité Sonatel, en face de SAMU Municipale de Grand- Yoff/Dakar Tel : 33 867 34 39 33 867 34 45
Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion des droits de la femme ; ✓ Accès des femmes aux ressources productives ; ✓ Promotion de la participation des femmes aux sphères de prise de décision ; ✓ Lutte contre les violences faites aux femmes. 	Quartier Kaznack Kaolack, villa n° 225 Tel : 33 941 44 11 33 941 31 95

<p>Collectif des Femmes pour la Défense de la Famille COFDEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutte contre les mutilations sexuelles et toutes pratiques néfastes à la santé de la femme; ✓ Sensibilisation, éducation et information des femmes et jeunes pour l'avènement d'une citoyenneté consciente et effective; ✓ Promotion du leadership féminin combatif dans les domaines politique et social; ✓ Promotion de l'accès des femmes aux pouvoirs de décisions. 	<p>Quartier HLM SMDR, Thiès Tel : 33 951 43 24 33 951 12 01 33 951 37 88</p>
<p>Conseil Sénégalais des Femmes COSEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de la femme sénégalaise de manière effective et permanente; ✓ Information, formation et conseils sur les questions touchant les femmes et leurs rapports avec les hommes au sein de la société ; ✓ Préservation de l'intégrité physique et de la dignité de la femme ; ✓ Promotion et des questions de genre. 	<p>Boulevard Djily Mbaye - Dakar Tél : 33 823 57 20</p>
<p>Comité Sénégalais contre les Pratiques Traditionnelles néfastes à la santé des Femmes et des enfants COSEPRAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutte contre les mutilations sur les organes génitaux féminins ; ✓ Sensibilisation, information ; ✓ Appui conseil. 	<p>Hann Mariste, Dakar Tel : 338322850</p>
<p>Fédération des Associations Féminines du Sénégal FAFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion des droits des femmes ; ✓ Actions en faveur de la promotion, la formation et l'émancipation ; sociale et professionnelle de la femme. 	<p>Cité Bakary II, Fann – Dakar Tel : 33827 22 54</p>
<p>Association pour les Femmes Africaines Face au Sida AFAFSI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conscientisation des femmes rurales sur l'épidémie du Sida et les problèmes connexes ; ✓ Appui et accompagnement des femmes et orphelin affectées par le VIH. 	<p>Point E, Dakar Tél. 33 824.59.20- 33 824.51.78 33 823.88.47</p>

<p>Réseau Africain pour la promotion de la femme travailleuse RAFET</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de conditions de travail de la femme ; ✓ Amélioration du statut de la femme travailleuse par l'éradication des discriminations à leur égard ; ✓ Accès des femmes aux postes de responsabilité ; ✓ Promotion et organisation de la solidarité entre femmes. 	<p>Faculté des Sciences juridiques, UCAD Tel : 33 825 52 06</p>
<p>Femmes Droit et Développement en Afrique FEDDEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de stratégies locales et régionales qui lient le droit et le développement pour améliorer le statut de la femme en Afrique ; ✓ Assistance en matière de formation et de conseils pour l'élaboration des programmes et stratégies juridiques à l'intention des groupes locaux de femmes. 	<p>Colobane, Parc Mazoute – Dakar Tel : 33 825 75 33 33 824 33 37</p>

TABLES DES MATIERES:

Sigles et Abréviations	i
Liste des tableaux et graphiques	ii
Sommaire	iii
Introduction	4
Première partie : Le cadre théorique et méthodologique de la recherche	6
<i>Chapitre 1. Le cadre juridique de la recherche.....</i>	6
1.1. Les mesures internationales et sous régionales de protection et de promotion de la femme	6
1.2. Les mesures nationales de lutte contre la violence faites aux femmes	7
<i>Chapitre 2 : Problématique et objectifs de la recherche</i>	9
2.1. Les violences à l'égard des femmes, une problématique toujours actuelle au Sénégal	9
2.2. Les objectifs de l'étude.....	10
2.2.1. Objectif général	10
2.2.2. Les objectif spécifiques	10
<i>Chapitre 3. La méthodologie de la recherche</i>	11
3.1. Les outils de collecte	11
3.1.1.. La recherche documentaire	11
3.1.2. Le questionnaire d'enquête	11
3.2. L'échantillon d'enquête.....	11
3.3. L'histoire de la collecte	12
3.4. L'outil d'analyse	12
Deuxième partie : Présentation et analyse des résultats de l'enquête	13
<i>Chapitre 4 : Le phénomène des violences à l'égard des femmes: éléments de comparaison</i>	13
4.1. L'ampleur des violences à l'égard des femmes : étude comparative entre départements .	13
4.2. Les formes de violences exercées sur les femmes	14
4.2.1. Les violences physiques	16

4.2.2. Les violences sexuelles	17
4.2.3. Les violences psychologiques	18
4.2.4. Les violences verbales	19
4.3. Quelques spécifiés départementales	21
Chapitre 5 : Les espaces et auteurs des violences faites sur les femmes.....	24
5.1. Le profil des femmes victimes de violences	24
5.1.1. Les femmes adultes : la génération la plus affectée	24
5.1.2. Les élèves/étudiants : la catégorie sociale la plus exposée	25
5.1.3. Les femmes mariées plus exposées que les célibataires	26
5.2. Les violences faites aux femmes : qui sont les auteurs ?.....	27
5.3. Les espaces de violences	29
Chapitre 6 : Attitude des victimes à l'égard des violences et conséquences vécues.....	31
6.1. L'attitude des victimes face aux violences	31
6.1.1. Réactions des femmes aux violences subies	31
6.1.2. Les formes de recours adoptées par les victimes	34
6.2. Conséquences des violences faites aux femmes	37
6.2.1. Les conséquences physiques des violences subies par les femmes.....	37
6.2.2. Les conséquences au plan psychologique	38
6.3. Soutiens souhaités et attentes vis-à-vis de l'UDTS.....	38
Conclusion.....	40
Bibliographie	41
Partie annexe	42